

2024-1378  
2024-06-04

Bag Label

**GROUP M3 FUNGICIDE**

**MANZATE<sup>md</sup> Disperss<sup>md</sup>**  
FONGICIDE

EN GRANULES DISPERSABLES

POUR FRUITS, LÉGUMES ARBRES ET POMMES DE TERRE

USAGE COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 33292 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**DANGER-IRRITANT POUR LES YEUX**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF:** Mancozèbe 75,0 %

CONTENU NET: 2.5 - 25 KG

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219  
Research Triangle Park, NC 27709  
1-800-438-6071

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300.

2024-1378  
2024-06-04

### **PRÉCAUTIONS :**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart du feu et des étincelles.

NE PAS appliquer à la main.

### **PREMIERS SOINS**

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### **ÉLIMINATION**

1. Vider complètement le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2024-1378

2024-06-04

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, MANZATE et DISPERSS sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

2024-1378  
2024-06-04

Directions for Use Booklet

**GROUP M3 FUNGICIDE**

**MANZATE<sup>md</sup> Disperss<sup>md</sup>**  
FONGICIDE

EN GRANULES DISPERSABLES

POUR FRUITS, LÉGUMES ARBRES ET POMMES DE TERRE

USAGE COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 33292 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**DANGER-IRRITANT POUR LES YEUX**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF** : Mancozèbe 75,0 %

CONTENU NET: 2.5 - 25 KG

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219  
Research Triangle Park, NC 27709  
1-800-438-6071

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300.

2024-1378  
2024-06-04

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart du feu et des étincelles.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches des travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites fraîchement traités. Dans des circonstances exceptionnelles, les spécialistes agréés de la lutte antiparasitaire peuvent réintégrer les sites traités pour des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel, si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application, et en portant un vêtement à manches longues, un pantalon long, des bottes résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

## **Équipement de protection individuelle (EPI)**

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Pendant le mélange et le chargement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

De plus, porter un couvre-tête résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-tête peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port des gants et d'un chapeau résistant aux produits chimiques n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Lors de l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation à partir d'une cabine ouverte, les préposés à l'application doivent porter un respirateur muni d'une cartouche

2024-1378  
2024-06-04

antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui forme une barrière physique et fournit une protection des voies respiratoires (p. ex., un dispositif de filtration des poussières et des brouillards ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz) lors de la manipulation de plus de 467 kg par personne par jour. La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.  
Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément à l'eau et au savon avant de les remettre.

### **PREMIERS SOINS**

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

### **MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT**

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.
- TOXIQUE pour les oiseaux.
- Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit pendant la

2024-1378  
2024-06-04

période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)).

- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les secteurs boisés.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

### **MODE D'EMPLOI**

Le fongicide MANZATE DISPERSS doit être utilisé seulement selon les recommandations stipulées sur cette étiquette. Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi, le fongicide MANZATE DISPERSS permet de supprimer les maladies énumérées, sauf indication contraire (répression).

Lors de l'application du produit mélangé en cuve, veuillez lire l'étiquette et suivre le mode d'emploi, y compris les énoncés concernant les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les mises en garde pour chacun des produits composant le mélange en cuve. Toujours utiliser le produit en respectant les restrictions et les mises en garde les plus restrictives figurant sur l'étiquette. »

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement portatif.
- NE PAS appliquer à la main.
- NE PAS appliquer ce produit dans les serres.
- Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

Utiliser la dose indiquée du fongicide MANZATE DISPERSS; pour assurer une bonne couverture, appliquer de 200 à 1000 litres/hectare par voie terrestre ou de 50 à 80

2024-1378  
2024-06-04

litres/hectare par avion. On peut ajouter au besoin un agent de dispersion/adhésif. Ajouter lentement le fongicide MANZATE DISPERS à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en suspension

### **Mises en garde concernant l'utilisation de l'application**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Appliquer seulement quand le risque de dérive est minime aux zones d'habitation humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler la compagnie UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Volume : Appliquer la dose recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50-80 litres par hectare. Ajouter lentement le fongicide MANZATE DISPERS à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en suspension. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de boire ou de manger. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.



2024-1378  
2024-06-04

**Application par voie aérienne :** NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer seulement ce produit avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et instructions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation ou la culture visée, ce produit ne peut être utilisé, quel que soit le type d'équipement d'application par voie aérienne.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon inégale (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :** NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site de traitement du côté exposé au vent.

**Zones tampons :**

Aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise lors des applications localisées effectuées à l'aide d'équipements portatifs. L'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage, de même que le mouillage du sol et l'incorporation au sol ne nécessitent pas de zones tampons.

Il faut établir les zones tampons indiquées ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides), des habitats estuariens et des habitats marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :
-----------------------	---------	---

2024-1378  
2024-06-04

		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Oignons (application foliaire), pommes de terre, betteraves à sucre		5	1	2	1
	Tomates de grande culture, cantaloups, concombres, melons, citrouilles, courges		5	1	3	1
	Ginseng		10	2	4	2
	Oignons (application dans la raie de semis)		15	1	5	3
Pulvérisateur pneumatique	Pommes	Début de croissance	45	25	35	25
		Fin de croissance	35	20	25	20
	Raisins	Début de croissance	40	20	30	20
		Fin de croissance	30	10	20	10
Aérienne	Pommes de terre	Voilure fixe	275	15	50	15
		Voilure tournante	150	10	35	10

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

CULTURE	MALADIE SUPPRIMÉE	DOSE DE PRODUIT À EMPLOYER	MODE D'EMPLOI
Pommes	Rouille de Virginie ( <i>Gymnosporangium juniperivirginianae</i> ) Rouille de coing ( <i>Gymnosporangium clavipes</i> , Tavelure ( <i>Venturia inaequalis</i> )	6 kg/ha (4,5 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>• Appliquer conformément au calendrier de protection, du stade du point vert au second traitement postfloral.</li> <li>• Utiliser 5 kg/ha après le second traitement postfloral si le degré d'infestation par la tavelure est</li> </ul>

2024-1378  
2024-06-04

			<p>faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce fongicide peut causer des dommages à la Golden Delicious.</li> <li>• L'ajout d'un agent mouillant assurera une couverture plus uniforme et plus égale de votre produit de pulvérisation et permettra d'éviter la formation de résidus tachetés visibles.</li> </ul>
	Tavelure ( <i>Venturia inaequalis</i> )	3,6 kg/ha (2,7 kg ma/ha) MANZATE DISPERSS + 190 g/ha VANGARD* 75WP Fongicide.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>• Appliquer entre le stade de la pointe verte et la postfloraison.</li> <li>• Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide VANGARD 75 WDG</li> <li>• Ne pas appliquer ce mélange par voie aérienne.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 24 kg/ha/an (18 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 4 applications par an.</li> <li>• Ne pas nourrir le bétail avec la pulpe des pommes traitées.</li> <li>• Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour taille des fruits à la main: 35 jours.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 77 jours</li> </ul>			
Concombres de grande culture	Tache alternarienne ( <i>Alternaria cucumerina</i> ), Anthracnose ( <i>Colletotrichum obiculare</i> ), Mildiou duveteux ( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> ), Rouille des Tiges Gommeuses ( <i>Didymella bryoniae</i> ), Gale ( <i>Cladosporium cucumerinum</i> )	2,25 - 3,25 kg/ha (1,69 - 2,44 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>• Appliquer lorsque les plants commencent à courir sur le sol ou sont menacés par la maladie.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 9,75 kg/ha/an (7,32 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 3 applications par an.</li> <li>• Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.</li> </ul>			
Ginseng	Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria panax</i> ).	4,4 kg/ha (3,3 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 14 jours.</li> <li>• Utiliser le produit dès l'apparition de la maladie et répéter les pulvérisations à des intervalles de deux semaines dans le cadre d'un programme de vaporisation normal.</li> <li>• Appliquer dans 2,000 litres d' eau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 26,4 kg/ha/an (19,8 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 6 applications par an.</li> <li>• Ne pas donner du ginseng traité (racines ou feuilles) aux animaux.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs</li> </ul>			

2024-1378  
2024-06-04

<p>entrent en contact avec le feuillage : 1 jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 30 jours.</li> </ul>			
Raisins	Pourriture noire ( <i>Guignardia bidwellii</i> ), Mildiou ( <i>Plasmopara viticola</i> )	3,0 kg/ha (2,25 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencer les applications quand les nouvelles pousses ont 20 à 25 cm de long (avant la floraison).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 3 kg/ha/an (2,25 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1 application par an.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour Incision annulaire, écimage-rognage : 21 jours.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour effeuillage manuel, palissage, tuteurage : 7 jours.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage : 1 jour.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 66 jours.</li> </ul>			
Cantaloups, citrouilles, courges, et melons (pastèque exclue)	Tache alternarienne ( <i>Alternaria cucumerina</i> ), Anthracnose ( <i>Colletotrichum obiculare</i> ), Mildiou duveteux ( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> ), Rouille des Tiges Gommeuses ( <i>Didymella bryoniae</i> ), Gale ( <i>Cladosporium cucumerinum</i> )	1,10 - 3,25 kg/ha (0,84-2,44 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>• Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate.</li> <li>• Commencer les applications lorsque les coulons commencent à se former ou dès les premiers signes de la maladie, et répéter toutes les semaines.</li> <li>• Pulvériser directement pour assurer la couverture totale des surfaces supérieures et inférieures des feuilles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 9,75 kg/ha/an (7,31 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 3 applications par an.</li> <li>• Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.</li> </ul>			
Oignons (bulbe sec) (application foliaire)	Brûlure des feuilles ( <i>Botrytis squamosa</i> ), Mildiou duveteux ( <i>Peronospora destructor</i> ), Pourriture du col ( <i>Botrytis allii</i> ), Tache pourpre ( <i>Alternaria porri</i> )	2,25 kg/ha (1,69 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>• Commencer les applications dès que l'on signale la maladie dans la région.</li> </ul>
	Brûlure des feuilles ( <i>Botrytis squamosa</i> ), Mildiou duveteux ( <i>Peronospora destructor</i> )	2,25 kg/ha (1,69 kg ma/ha) MANZATE DISPERSS + 0,75 kg/ha ROVRAL WP ou ROVRAL WDG Fongicide.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle de 7 à 10 jours.</li> <li>• Il est suggéré d'ajouter un adjuvant ou surfactant non ionique afin d'augmenter l'efficacité du fongicide.</li> <li>• Utiliser ce mélange en cuve en traitement préventif.</li> <li>• Le traitement peut débuter vers la mi-juin ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.</li> <li>• Ne pas appliquer ce mélange en cuve moins de 15 jours avant la</li> </ul>

2024-1378  
2024-06-04

			<p>récolte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du Fongicide ROVRAL WP ou le fongicide ROVRAL WDG.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas traiter les bulbes à découvert.</li> <li>• Ne pas appliquer sur les oignons verts destinés à être mis en bottes.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 13,5 kg/ha/an (10,1 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 6 applications par an.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour désherbage manuel : 1 jour.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.</li> </ul>			
Pommes de terre	Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> ), Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	1,1 - 2,25 kg/ha (0,83-1,69 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle minimum de 5 jours.</li> <li>• Commencer les applications quand les plants ont atteint 10 à 15 cm de hauteur; répéter à intervalles de 5 jours</li> <li>• Commencer avec la dose la plus faible et augmenter jusqu'à la dose maximale à mesure que le feuillage se développe.</li> </ul>
	Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> ), Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	1,75 – 2,25 kg/ha (1,31 – 1,69 kg ma/ha) MANZATE DISPERSS + 0,80 – 1,6 kg/ha KOCIDE 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer à un intervalle de 7 à 10 jours.</li> <li>• Appliquer lorsque les plants atteignent 15 cm de hauteur et jusqu'à la récolte</li> <li>• Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide KOCIDE 2000</li> </ul>
	Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	1,35 – 1,6 kg/ha (1 – 1,2 kg ma/ha) MANZATE DISPERSS + 225 g/ha CURZATE Fongicide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencer le traitement lorsque les conditions locales laissent présager une infestation par le mildiou</li> <li>• Répéter les applications à intervalles de 5 à 7 jours.</li> <li>• Ne pas effectuer plus de 4 applications par culture.</li> <li>• Ne pas appliquer sur plus de 150 ha/jour.</li> <li>• Ne pas appliquer moins de 8 jours avant la récolte.</li> <li>• Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète : 200 à 1 000 L/ha (minimum de 50 L / ha si l'application par voie aérienne).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer plus de 18 kg/ha/an (13,5 kg ma/ha/an).</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 8 applications par an.</li> <li>• Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>• Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 3 jours</li> </ul>			

2024-1378  
2024-06-04

<ul style="list-style-type: none"> <li>L'application saisonnière totale combinée de mancozèbe et de métirame ne peut pas dépasser le nombre maximal d'applications sur les pommes de terre par année, dont au maximum trois (3) applications de métirame.</li> </ul>			
Betteraves à sucre	Tache cercosporéenne ( <i>Cercospora beticola</i> )	2,25 kg/ha (1,69 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>Commencer les applications dès que la culture est menacée par la maladie.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas appliquer plus de 11,25 kg/ha/an (8,5 kg ma/ha/an).</li> <li>Ne pas appliquer plus de 5 applications par an.</li> <li>Ne pas manger ni donner aux animaux les parties aériennes traitées.</li> <li>Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 21 jours.</li> </ul>			
Tomates de grande culture	Anthraxose ( <i>Colletotrichum</i> spp), Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> ), Tache grise ( <i>Stemphyllium</i> ), Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	1,75 - 3,25 kg/ha (1,31 - 2,44 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours.</li> <li>Commencer les applications dès que l'on signale la maladie dans la région.</li> <li>Utiliser la dose de 1,75 kg/ha la plus faible sur les jeunes plants et la plus forte de 3,25 kg/ha sur les plants adultes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas appliquer plus de 6,5 kg/ha/an (4,9 kg ma/ha/an).</li> <li>Ne pas appliquer plus de 2 applications par an.</li> <li>Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 30 jours.</li> </ul>			

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. L'utilisateur devrait d'abord essayer le produit sur une petite surface, dans les conditions du site et selon les pratiques habituelles, afin de confirmer que le produit convient à une application généralisée.

<b>Bulbes d'oignons secs</b>	Charbon de l'oignon ( <i>Urocysti cepulae</i> )	4,4 – 8,8 kg/ha MANZATE DISPERS (3,3 – 6,6 kg ma/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer en granules dans les sillons, au moment de l'ensemencement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas appliquer plus de 1 application par an.</li> <li>Délai de sécurité (DS): 12 heures.</li> <li>Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 100 jours.</li> </ul>			

**GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, MANZATE DISPERS fongicide du groupe M3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à MANZATE DISPERS et à d'autres fongicides du groupe M3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

2024-1378  
2024-06-04

- Dans la mesure du possible, alterner le MANZATE DISPERSS ou les fongicides du même groupe M3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogène cible, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Lorsque possible, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer UPL AgroSolutions Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide MANZATE DISPERSS chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local es interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à la compagnie UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### **ÉLIMINATION**

1. Vider complètement le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, MANZATE et DISPERSS sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited

2024-1378  
2024-06-04